



Festival de musique classique de Montréal

Règlements officiels et consignes du concours – Édition 2026

Note : les nouveautés 2026 sont surlignées en jaune.

Renseignements généraux

Dates et lieu – Conditions de participation – Statut d'adhésion à l'APMQ du professeur
Catégories – Groupes d'âge – Horaire – Processus d'inscription – Politique d'annulation
Amendements post-inscription – Minutage des prestations – Partitions musicales
Jugement du concours – Disqualification – Prix et distinctions – Séances de prestation Déroulement
du concours – Questions techniques – Accompagnement au piano – Concert gala et cérémonie de
remise des prix Financement – Paiement des frais d'inscription – Communications

Règles spécifiques à chaque catégorie

[Catégorie solo](#) : Admissibilité – Programme musical

[Catégorie concerto](#) : Admissibilité – Programme musical

[Catégorie ensemble](#) : Admissibilité – Programme musical

[Catégorie composition](#) : Admissibilité – Exigences – Partitions musicales – Concours FCAPM

Annexes

[Grands prix et trophées 2026](#) – Niveaux minimaux suggérés

[Aide-mémoire et tableau des **frais d'inscription**](#)

ÉCHEANCIER 2026

- 16 février Début de la période d'inscription
- 10 avril Date butoir d'inscription
- 4 mai Publication de l'horaire et de la composition du jury
- 16-17 mai Épreuves (séances de prestation)
- 7 juin Concert gala

COMITE ORGANISATEUR DU FMCM

- [David Potvin](#) **Président et coordonnateur**
- Danielle Langevin Registraire et administratrice Web
- Benjamin Chapman Trésorier
- Patrycia Meunier Trésorière adjointe et conseillère
- Renee Chan Coordonnatrice à l'accueil et aux horaires
- Gayle Colebrook Responsable des communications
- Benoît Côté Coordonnateur de la catégorie composition
- Hélène Lord Trésorière de la FQÉM
- David Côté, Alexandra Delgado, Lina Zainea Adjoint(e)s à la coordination

Règlements généraux

DATES ET LIEU

- Le Festival de musique classique de Montréal est organisé et présenté par l'Association des professeurs de musique du Québec en collaboration avec l'École de musique Vincent-d'Indy.
- Les séances de prestation auront lieu les 16 et 17 mai et le concert gala le 7 juin 2026 à l'école de musique Vincent-d'Indy, au [628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal \(Outremont\), H2V 2C5](#).
- Le stationnement est gratuit dans l'entrée de l'école durant les heures du Festival.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Dans le présent texte :
 - La dénomination de « concurrent » désigne l'individu ou le groupe de musiciens (ensemble) qui participe au concours.
 - Le masculin est utilisé comme genre neutre, sans discrimination;
 - Au moment de soumettre son inscription, le concurrent doit :
 - Être âgé d'au plus 23 ans au 1^{er} janvier de l'année courante
 - Résider ou étudier la musique dans la province de Québec
- La limite d'âge pour les concurrents chanteurs est de 25 ans.
- Qu'ils soient rémunérés ou non, les musiciens qui exercent des activités musicales professionnelles ne sont pas admissibles à participer au FMCM. Celles-ci comprennent notamment, sans s'y limiter, l'offre de services musicaux au public, l'autopromotion à titre de musicien ou le maintien d'une présence artistique professionnelle.
 - L'inscription au FMCM engage le concurrent et son professeur à prendre connaissance des dispositions et des règlements décrits ici et à s'y conformer en toute bonne foi.

STATUT D'ADHESION A L'APMQ DU PROFESSEUR

- Au moment de son inscription, le concurrent doit suivre des études musicales avec un professeur (actif ou provisoire), membre en règle de l'Association des professeurs de musique du Québec pour l'année en cours (cf. [Liste des professeurs membres de l'APMQ](#)).
 - Catégories solo et concerto : le professeur d'instrument (ou de chant) doit être membre.
 - Catégorie ensemble : le professeur qui dirige l'ensemble doit être membre ET celui-ci doit être le professeur d'instrument privé (ou de chant) d'au moins un membre de l'ensemble.
 - Catégorie composition : le professeur d'instrument OU le professeur de composition doit être membre.
- Tout professeur qui n'est pas membre doit le devenir dans les sept (7) jours suivant l'inscription de son élève, s'il satisfait aux critères d'adhésion et s'acquitte de la cotisation en vigueur pour l'année en cours. Le site Web de l'APMQ ([apmqmta](#)) contient des renseignements sur les modalités d'adhésion.

- Le professeur est responsable de la participation de son élève à toutes les étapes du concours. Par conséquent, il ne peut se porter garant de l'inscription d'un élève appartenant à un autre professeur, même si cet élève est un membre de sa famille.

CATEGORIES

- Les concurrents sont classés par catégories, instruments et groupes d'âge, sans égard au niveau.
- Les catégories et instruments sont :
 - SOLO : piano, violon, violoncelle, vents, guitare, chant
 - CONCERTO : piano, cordes (violon ou violoncelle)
 - ENSEMBLE : tout genre de formation instrumentale, vocale ou mixte
 - COMPOSITION : instrumentation libre

GROUPES D'ÂGE

- Le concours se décline en deux divisions :
 - Junior : 15 ans et moins
 - Senior : 16 ans et plus

Chaque division comprend plusieurs groupes d'âge. Les critères d'âge pour chacune des catégories figurent dans la section correspondante.

- Tous les groupes d'âge comprennent la mention « et moins » (p. ex., un concurrent de 12 ans peut s'inscrire en 15 ans et moins).
- Le groupe d'âge choisi doit être égal ou supérieur à l'âge réel du concurrent, au 1^{er} janvier de l'année en cours. Une preuve d'âge peut être demandée.
- Un concurrent ne peut s'inscrire dans plus d'un groupe d'âge pour un même instrument dans une catégorie donnée.
- Il est permis de se présenter dans un même groupe d'âge lors d'années subséquentes.
- Les groupes d'âge où peu de concurrents sont inscrits ne sont pas fusionnés; chaque groupe d'âge fait l'objet d'un concours indépendant.

HORAIRE

- Horaire provisoire
 - Cordes : samedi 16 mai 2026
 - Piano : dimanche 17 mai 2026

L'horaire des autres instruments et catégories reste à déterminer selon le volume d'inscriptions et la disponibilité des juges.

- L'horaire officiel des séances est annoncé et publié en ligne le 4 mai 2026.

PROCESSUS D'INSCRIPTION

- La période d'inscription se déroule du 16 février au 10 avril 2026. Les formulaires d'inscription doivent être dûment remplis et transmis au plus tard le 10 avril 2026 à 23 h 59 min 59 s.
- Pour participer, le [formulaire d'inscription officiel du FMCM](#) doit être rempli et soumis en ligne.

- La version papier n'est pas disponible.
- L'inscription peut être faite par le concurrent, son parent (ou tuteur) ou son professeur.
- Le concurrent doit avoir l'accord de son professeur de musique.
- Le concurrent qui désire s'inscrire dans plusieurs catégories ou instruments doit remplir un formulaire d'inscription par participation.
- Pour chacune de ses inscriptions, le concurrent reçoit un courriel de confirmation contenant un numéro de référence à cinq chiffres, qui sera utilisé pour toute question concernant cette inscription.
- Un concurrent ne peut inscrire une pièce qu'il a déjà présentée au FMCM.
- Aucun autre programme musical que celui inscrit sur le formulaire ne peut être exécuté.
- Les partitions ne doivent pas être envoyées à l'avance; elles doivent être apportées le jour de la prestation.

POLITIQUE D'ANNULATION

- Un concurrent peut annuler sa participation, en tout temps et sans frais supplémentaires, en avisant le [secrétariat](#) par courriel aussitôt que possible.
- Tous les frais payés sont non remboursables.
- Le concurrent peut être convoqué pour sa prestation à tout moment entre 8 h et 17 h les 16 et 17 mai et doit gérer tout conflit d'horaire éventuel lié à d'autres engagements.
- Il ne sera pas possible pour un concurrent d'exécuter sa prestation hors de la séance à laquelle il a été convoqué.

AMENDEMENTS POST-INSCRIPTION

- Le concurrent qui souhaite modifier un élément de son inscription doit soumettre un [formulaire d'amendement post-inscription](#) et payer les frais applicables **avant la date butoir d'inscription, soit le 10 avril 2026. Passé ce délai, aucun changement ne sera accepté.**
- Les amendements post-inscription admissibles sont : changement de nom d'ensemble (pseudonyme), surclassement de groupe d'âge, révision du programme musical. Aucun changement de catégorie ou d'instrument n'est accepté.
- Frais pour amendements post-inscription :
 - Surclassement de groupe d'âge : 12 \$, plus la différence de tarif, s'il y a lieu.
 - Autres : 12 \$ par changement.
- **Un changement d'ordre d'exécution ou le retrait d'un élément du programme peut être effectué sans incidence, en avisant la personne responsable de la séance au moment de la prestation.**
- Toute erreur (coquille, faute de frappe, inversion de chiffre) dans les informations fournies doit être signalée au secrétariat aussitôt constatée. Un formulaire d'amendement n'est pas requis pour une simple correction. Le FMCM ne peut être tenu responsable des erreurs typographiques ou des inexactitudes résultant de formulaires remplis incorrectement.

MINUTAGE DES PRESTATIONS

- Seules les catégories Solo et Ensemble sont soumises à des restrictions de durée en fonction du groupe d'âge. Toutefois, toutes les prestations doivent être minutées le plus fidèlement possible afin d'assurer une planification.
- Le minutage indiqué sur le formulaire d'inscription doit représenter le temps total sur scène; on inclura donc l'accordage et autres préparatifs ainsi que les pauses entre les pièces ou les mouvements, s'il y a lieu.
- On arrondira les secondes à l'intervalle de 30 secondes suivant (p. ex., 01:35 = 02:00).

PARTITIONS

- Avant le début de sa séance, le concurrent doit présenter à la personne responsable les partitions (copies papier) des pièces de son programme.
- Toutes les partitions utilisées par les juges, les musiciens et les accompagnateurs doivent être légales. La photocopie de feuilles de musique ou de pages d'un cahier est interdite.
- Les partitions d'œuvres du domaine public téléchargées sur Internet doivent être accompagnées d'une preuve de leur source, comme une capture d'écran ou l'URL de la page (p. ex., imslp.org).
- Les partitions :
 - doivent être claires et sans marques ni annotations pouvant entraver leur lecture. La numérotation des mesures au début de chaque système est fortement recommandée.
 - doivent porter le nom du concurrent afin de faciliter la distribution à la fin de la séance.
 - ne doivent pas mentionner le nom du professeur du concurrent.
 - seront ouvertes et triées selon l'ordre d'exécution qui figure au programme. Des signets ou des feuillets autocollants (post-it) numérotés pourront être insérés aux pages visées.

JUGEMENT DU CONCOURS

- Le jury du concours se compose de huit (8) juges :
 - piano solo niveau junior
 - piano solo niveau senior
 - ensemble (tous instruments) et piano concerto
 - cordes (solo et concerto)
 - vents (tous instruments)
 - chant
 - guitare
 - composition
- La composition du jury (les noms des juges) sera publiée en ligne le 4 mai.
- Un juge ne peut évaluer ses propres élèves ou des membres de sa famille immédiate ou de son foyer.
- Les noms des professeurs des concurrents ne sont pas révélés aux juges.

Le juge rédige un bref commentaire d'appréciation sur la prestation, et attribue une note en pourcentage.

Les prestations sont évaluées selon les critères suivants :

- **Solo** : choix/variété du répertoire, niveau de difficulté, précision technique, justesse & sonorité, style, interprétation, contrôle expressif, présence scénique et qualité artistique globale.
- **Concerto** : niveau de difficulté, précision technique, justesse & sonorité, complémentarité avec l'accompagnement, style, interprétation, contrôle expressif, présence scénique et qualité artistique globale.
- **Ensemble** : choix/variété du répertoire, niveau de difficulté, équilibre sonore, cohésion, précision technique, justesse & intonation, style, interprétation, contrôle expressif, présence scénique et qualité artistique globale.
- **Composition** : structure, cohérence, richesse harmonique, complexité, détail & clarté de la notation, originalité et qualité artistique globale.

DISQUALIFICATION

- Toute infraction au règlement peut, à la discrétion du juge, entraîner l'une des mesures suivantes :
 - Pénalité de points : le concurrent exécutera sa prestation, mais 5 points seront retranchés de sa note.
 - Disqualification : le concurrent exécutera sa prestation, mais ne sera admissible à aucune note, aucun prix ni commentaire du jury.
 - Non-lieu : le concurrent n'exécutera pas sa prestation.
- Les décisions des juges sont finales et sans appel.

PRIX ET DISTINCTIONS

- Les prix sont octroyés dans tous les groupes d'âge de chaque catégorie, aux concurrents ayant obtenu les trois plus hautes notes, à condition que les notes minimales exigées pour chaque prix soient atteintes.
- Notes minimales
 - 1^{er} prix : 90 %
 - 2^e prix : 88 %
 - 3^e prix : 85 %
- Tous les gagnants de 1^{er}, 2^e et 3^e prix recevront des bourses, des médailles et d'autres récompenses lors du concert gala.
- Exceptionnellement, un prix *ex æquo* peut être accordé, toutefois chacun des gagnants reçoit l'intégralité de la récompense.

SEANCES DE PRESTATION

- Une séance de prestation a lieu pour chaque groupe d'âge, dans chaque catégorie et/ou instrument (ou famille d'instruments) où il y a au moins un concurrent.
- Dans le but d'élargir l'auditoire, certains groupes d'âge peuvent être réunis en une seule séance. Toutefois, ces groupes concourent individuellement et ne sont jamais fusionnés.

- Des séances se déroulent simultanément dans trois salles :
 - Salle Marie-Stéphane
 - Salle Cécile-Romaine
 - Salle du Dôme (le 16 mai) ou Salle de musique (le 17 mai)
- Les séances sont publiques et l'entrée est libre. Les concurrents peuvent inviter leurs professeurs, parents et amis à y assister.
- L'enregistrement au comptoir d'accueil n'est pas requis. Le concurrent signalera sa présence dans la salle où il a été convié.
- Si les circonstances le permettent, les concurrents retardataires qui se présentent avant la fin de leur séance pourront exécuter leurs prestations sans préjudice. Les prestations des concurrents qui demeureront absents seront annulées.
- Il est interdit de jouer sur les pianos entre les séances. Aucun flânage dans les corridors et les locaux non désignés pour le déroulement du FMCM ne sera toléré.
- Tout participant âgé de moins de 12 ans doit être accompagné par un adulte sur les lieux du Festival.

DEROULEMENT DU CONCOURS

- Le FMCM se déroule en une seule épreuve, sans demi-finale, ni finale.
- Seules les personnes autorisées peuvent monter sur l'estrade, et ce, en tout temps. La prise de photos ou de vidéos sur l'estrade avant, après ou entre les séances n'est pas permise. Tout instrumentiste doit être en mesure de monter sur scène avec son instrument en main, sans installation préalable.
- L'ordre de passage des concurrents dépend généralement de la difficulté du répertoire, mais peut tout aussi bien être entièrement aléatoire. Il peut faire l'objet de modifications de la part du responsable de la séance.
- Lors des séances, les noms des concurrents et les titres des pièces ne sont pas toujours annoncés. Le public peut suivre le déroulement dans le programme.
- À la fin de la séance, les gagnants de chaque groupe d'âge sont dévoilés, mais les notes ne sont pas communiquées aux spectateurs. Les bourses et autres récompenses sont distribuées aux gagnants lors du gala et cérémonie de remise de prix, le dimanche 7 juin 2026.

QUESTIONS TECHNIQUES

- Deux pianos à queue sont présents dans chacune des salles.
- Tous les instruments sont acoustiques. Aucun micro ou autre équipement de sonorisation ne sera utilisé.
- En piano, l'emploi d'un dispositif d'extension de pédales (fourni par le concurrent) est permis.
- Le concurrent peut autoriser l'un de ses invités à enregistrer ou photographier sa prestation, mais celui-ci doit le faire discrètement, à partir de son siège. Il est interdit à quiconque, sauf au photographe officiel du FMCM, d'enregistrer ou de photographier des concurrents sans leur consentement.
- Lors du gala, le FMCM se réserve le droit de prendre des photos des gagnants et de les utiliser sur ses différentes plateformes et réseaux sociaux. Un formulaire de consentement à l'utilisation d'images sera mis à la disposition des parents concernés pour signature.

ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

- Toutes les pièces de répertoire (solo ou concerto) qui le nécessitent doivent être accompagnées en direct, au piano. Les trames sonores ne sont pas acceptées.
- Le concurrent a la responsabilité de prendre les dispositions nécessaires pour son accompagnement musical, lorsque requis, et ce, à ses frais. Il doit s'assurer de la disponibilité de son accompagnateur tant pour les séances (épreuves) que pour le concert gala, le cas échéant. Le professeur peut accompagner ses élèves.
- Les aptitudes de l'accompagnateur ne sont pas considérées dans l'évaluation du jury.
- L'usage de partitions d'accompagnement sur support numérique d'œuvres du domaine public est permis.

CONCERT GALA ET CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

- Un prestigieux concert et une cérémonie de remise de prix clôtureront le FMCM le dimanche 7 juin 2026 à 14 h, à la salle Marie-Stéphane de l'école Vincent-d'Indy.
- L'admission est générale. Il n'y a pas de réservations de sièges ni de billets.
 - gratuite pour les participants, les membres du jury, les commanditaires, les coordonnateurs et les préposés du FMCM ainsi que tous les enfants de 12 ans et moins.
 - 12 \$ par personne pour les professeurs, parents et autres invités.
- Les modes de paiement acceptés à la porte sont l'argent comptant et les cartes de crédit.

Le concert

- Dans les trois jours suivant leur séance de prestation, les bénéficiaires de trophées reçoivent une invitation à interpréter l'une de leurs pièces gagnantes lors du concert gala.
- En cas d'empêchement, un autre concurrent peut être appelé comme substitut pour jouer au concert, mais le trophée est tout de même attribué au gagnant en titre.
- Les gagnants de multiples trophées n'interpréteront qu'une seule pièce.
- Le programme musical du concert est sélectionné par les coordonnateurs du FMCM, qui prennent en compte les recommandations du jury, la diversité des pièces et les résultats généraux du concours.
- CODE VESTIMENTAIRE. La tenue vestimentaire des animateurs, présentateurs, pianistes accompagnateurs et interprètes du concert gala doit convenir à la stature de l'événement (code vestimentaire minimal : tenue de ville).
- Pour les consignes sur l'enregistrement et la photographie au gala, voir la section « [Questions techniques](#) ».

La remise des prix

- La cérémonie de remise des prix du MCMF suit le concert, au cours de laquelle tous les gagnants des 1^{re}, 2^e et 3^e places se voient remettre des prix en argent, des médailles et d'autres récompenses.
- Les prix en argent sont versés sous forme de chèques. La validité d'un chèque est généralement de six mois. Les chèques perdus ou non encaissés ne seront pas remplacés.

- En cas d'absence au gala, un gagnant peut désigner une autre personne pour recevoir ses prix. Tous les prix et bourses qui n'auront pas été réclamés lors du gala seront déposés à la [Coopérative Vincent-d'Indy](#), où ils pourront être récupérés jusqu'au 30 septembre de l'année en cours. Les sommes d'argent non réclamées à cette date seront versées au fonds de bourses du FMCM de l'année suivante. Aucun prix ne sera envoyé par la poste.
- Le concurrent ayant obtenu à la fois un premier prix et la plus haute note de toute sa division se verra décerner le trophée correspondant. (cf. [Trophées](#))
- Outre ces distinctions, le concurrent ayant obtenu la plus haute note du niveau « junior », toutes catégories et tous instruments confondus, remporte le trophée du grand championnat junior. De même, le concurrent ayant obtenu la plus haute note du niveau « senior », toutes catégories et tous instruments confondus, remporte le trophée du grand championnat senior. Les grands champions annoncés le soir du gala reçoivent des prix exclusifs.
- Le FMCM se réserve le droit de modifier la désignation de tout trophée.
- Les gagnants ne peuvent pas obtenir les mêmes grands prix ou trophées lors d'années subséquentes.

FINANCEMENT

Dons de bienfaisance

- La *Fondation québécoise pour l'éducation musicale* (FQÉM) finance les prix et bourses du Festival de musique classique de Montréal depuis plus de vingt ans grâce à de généreux donateurs. Concurrents, parents, professeurs, institutions et entreprises sont invités à contribuer directement au succès du FMCM par le biais de dons à la FQÉM.
- Pour participer, veuillez remplir le [formulaire de don à la FQÉM](#). Il est également possible d'ajouter un don aux frais d'inscription.
- Un reçu fiscal pour don de bienfaisance sera délivré sur demande.
- Les noms (avec logo et lien cliquable, si désiré) des donateurs de 100 \$ et plus apparaîtront sur la page Web du FMCM.

Publicité

- Nous invitons les entreprises et les institutions à offrir des bourses ou à insérer des espaces publicitaires dans le programme officiel du FMCM.
- Les forfaits publicitaires offerts sont :
 - Platine : page entière (200 \$)
 - Or : demi-page (150 \$)
 - Argent : quart de page (100 \$)
 - Bronze : carte professionnelle (50 \$)

PAIEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

- Voir le [Aide-mémoire et Tableau des frais d'inscription](#) plus bas.
- Les frais d'inscription sont déterminés selon le groupe d'âge choisi et non l'âge réel du concurrent.
- Le paiement des frais d'inscription se fait par carte de crédit au moyen du module de paiement intégré au formulaire d'inscription. Aucun autre mode de paiement n'est accepté.

- Le nom du payeur fourni sur le formulaire d'inscription doit correspondre à celui qui figurera sur le relevé de transaction.
- Tous les frais sont non remboursables et non transférables à d'autres concurrents ou à d'autres catégories. Toute somme perdue ou payée en trop sera versée au fonds de bourses du FMCM.

COMMUNICATIONS

- Les communications du FMCM sont publiées en ligne sur FestivalMCM.org.
- Tout message concernant l'inscription doit être acheminé par courriel à festival@apmqmta.org, en ayant soin d'indiquer le numéro de référence dans la ligne d'objet.
- Bien que tous les efforts soient faits pour accommoder les concurrents, les parents et les professeurs, nous ne pouvons garantir que toutes les demandes soient acceptées.

Catégorie SOLO

ADMISSIBILITE

- La catégorie solo est ouverte aux instruments suivants :
 - Piano
 - Violon & alto)
 - Violoncelle & autres
 - Guitare
 - Vents (tous instruments confondus)
 - Chant (tous types de voix confondus)
- Les groupes d'âge de la catégorie solo sont :
 - tous les âges compris entre 5 et 19 ans, incl.
 - 23 ans (25 ans pour les concurrents en chant).

PROGRAMME MUSICAL

- Le répertoire choisi par le concurrent n'est pas sujet à l'approbation du secrétariat du FMCM. Aucun critère ne porte sur le niveau de difficulté. Le niveau approximatif du répertoire qui est demandé sur le formulaire d'inscription sert à des fins de classification seulement.
- Consignes générales sur les genres musicaux acceptés en catégorie solo :
 - Pièces de genre classique : oui, sans réserve.
 - Pièces de musique populaire : non.
 - Pièces de tout autre genre, adaptations, arrangements, versions simplifiées ou abrégées : acceptées dans la mesure où elles sont répertoriées dans le programme d'études d'une institution reconnue.
- Tout concerto pour piano ou pour cordes doit être inscrit en catégorie concerto, sans égard à l'époque.
- Le tableau des Niveaux minimaux suggérés, présenté en annexe à titre indicatif, offre une concordance entre les groupes d'âge et les niveaux des programmes d'études musicales d'institutions reconnues.
- Une prestation peut inclure un ou plusieurs morceaux ou mouvements, dans la mesure où le minutage total n'excède pas le maximum alloué, soit :
 - 5-8 ans : 5 min
 - 9-11 ans : 10 min
 - 12-15 ans : 15 min
 - 16-19, 23 ans : 20 min
- Le juge se réserve le droit d'interrompre toute prestation dépassant la limite indiquée pour le groupe d'âge. Un concurrent peut choisir un groupe d'âge supérieur à son âge réel afin que la durée de sa prestation soit autorisée.
- Les reprises non nécessaires doivent être omises.
- Toutes les pièces inscrites doivent être interprétées de mémoire.

Catégorie CONCERTO

ADMISSIBILITE

- La participation dans la catégorie concerto est ouverte aux instruments suivants :
 - Piano
 - Cordes (tous types)
- Les concertos pour vents ou guitare s'inscrivent dans la catégorie solo.
- En catégorie concerto, les groupes d'âge sont 8, 11, 15, 19 et 23 (ans et moins).

PROGRAMME MUSICAL

- La catégorie concerto comprend les œuvres concertantes de toutes les périodes.
- Pour tous les groupes d'âge, la prestation est limitée à :
 - un (1) mouvement de concerto, sans égard à la durée, ou
 - plusieurs mouvements d'un même concerto, à l'intérieur d'un maximum de cinq (5) minutes.
- L'accompagnement se fait au piano (réduction d'orchestre). Les trames sonores ne sont pas acceptées.
- Lorsqu'un mouvement de concerto (piano ou violon) comprend une cadence (*cadenza*), son exécution est obligatoire. Toute version publiée sera admise.
- Les longues introductions, les reprises et les sections *tutti* doivent être abrégées ou coupées.
- Le concerto doit être interprété de mémoire.

Catégorie ENSEMBLE

ADMISSIBILITE

- La catégorie Ensemble comprend toutes les formations instrumentales, vocales ou mixtes, de musique de chambre comprenant 2 à 4 musiciens.
- Lors de l'inscription, le groupe doit s'attribuer un nom de scène (p. ex., « Quatuor Smith » ou « Les Fabuleux ») qui le désignera comme concurrent tout au long du concours. Toutefois, si l'ensemble gagne une bourse, un chèque sera émis au nom de chaque musicien, chacun recevant le montant total.
- Les trames sonores ne sont pas acceptées. Tous les musiciens doivent être présents.
- Toutes les pièces inscrites au programme doivent être jouées par tous les musiciens de la formation.
- Aucune substitution parmi les membres d'un groupe ne sera autorisée, une fois l'inscription transmise.
- Un individu peut s'inscrire comme membre de plusieurs ensembles, si les formations instrumentales sont différentes (p. ex., un duo de piano et un quatuor à cordes).
- La catégorie Ensemble est ouverte aux groupes d'âge 8, 11, 15, 19 et 23 (ans et moins).
- Le groupe d'âge d'un ensemble est déterminé selon l'âge réel de l'aîné des membres qui le composent. Au 1^{er} janvier de l'année en cours, tous les membres de l'ensemble doivent avoir un âge réel égal ou inférieur au groupe d'âge sélectionné. Une preuve d'âge peut être demandée.
- Une prestation peut inclure un ou plusieurs morceaux ou mouvements, dans la mesure où le minutage total n'excède pas le maximum alloué.
 - 8 ans : 5 min
 - 11 ans : 10 min
 - 15 ans : 15 min
 - 19 et 23 ans : 20 min
- Le juge se réserve le droit d'interrompre toute prestation dépassant cette limite.

PROGRAMME MUSICAL

- Genres musicaux acceptés en catégorie ensemble :
 - Musique classique : oui, sans réserve.
 - Musique populaire : non.
 - Musique de tout autre genre : oui, si le compositeur figure dans le programme d'études musicales classiques d'une institution reconnue.
- Les versions d'œuvres classiques arrangées ou adaptées pour ensembles sont acceptées.
- La mémorisation n'est pas requise.
- Les reprises non nécessaires doivent être omises.
- Bien que les musiciens d'un ensemble puissent utiliser des partitions individuelles au format papier ou numérique, le juge doit disposer d'une partition d'orchestre (full score) où chaque instrument est clairement identifié. Le format *primo/secondo* est acceptable pour le cas des pièces pour piano à quatre mains.

Catégorie COMPOSITION

ADMISSIBILITE

- Les groupes d'âge de la catégorie composition sont : 8, 11, 15, 19 et 23 ans.

EXIGENCES

- La participation est limitée à deux (2) compositions, ou à une (1) composition comportant plusieurs mouvements (p. ex. une sonate ou une suite), **pour une durée totale maximale de 15 minutes**. Le juge se réserve le droit d'interrompre toute prestation excédant cette limite.
- Toute composition inscrite, incluant l'accompagnement s'il y a lieu, doit être l'œuvre individuelle, originale et inédite du concurrent dont le nom figure sur le formulaire d'inscription.
- Le concurrent conserve tous les droits sur la musique, les paroles et autres éléments de sa composition.
- La composition peut être instrumentale, vocale, ou mixte. Tous les styles musicaux et tous les instruments acoustiques (incluant les petites percussions) sont acceptés.
- Une composition doit comporter un minimum de 24 mesures, sans compter les reprises. Le nombre de parties (instruments ou voix) n'est pas limité.
- La partie principale de la composition, doit être interprétée en direct par le compositeur même et/ou par d'autres musiciens.
- Le concurrent peut utiliser une trame sonore pour les parties secondaires des compositions à instruments multiples ou comportant un accompagnement. Le concurrent doit alors fournir l'appareil numérique (tablette, smartphone) nécessaire à la diffusion de sa trame sonore. L'appareil doit comporter une prise audio (jack) standard (3,5 mm), sans quoi il faudra aussi fournir l'adaptateur USB et le câble approprié.
- Il revient au concurrent d'embaucher le ou les musiciens requis pour l'interprétation de sa composition, et ce, à ses frais. Les musiciens devront être disponibles aussi bien pour la séance de prestation que pour le concert gala, le cas échéant. Le concurrent doit également prévoir un tourneur de pages, si nécessaire.
- La mémorisation n'est pas requise.
- Les reprises non nécessaires doivent être omises.
- Les aptitudes des musiciens ne sont pas prises en considération dans l'évaluation du jury.

PARTITIONS MUSICALES

- Les manuscrits doivent être rédigés à l'ordinateur, en noir sur papier blanc format lettre, et comprendre les indications éditoriales (nuances, tempo) requises.
- Une composition comportant plusieurs voix (parties) doit être rédigée sous forme de partition d'orchestre (full score), chaque instrument (voix) étant clairement identifié. Les pages et les mesures seront numérotées au début de chaque système.
- **Le manuscrit ne doit mentionner ni le nom du concurrent compositeur, ni le nom de son professeur.**

- Les musiciens peuvent utiliser une partition au format numérique.
- Les manuscrits gagnants seront conservés par le FMCM.

CONCOURS FCAPM

- Le coordinateur du volet composition, à sa discrétion et avec le consentement des concurrents, soumettra une composition lauréate (premier prix) de chaque groupe d'âge au *Concours national pour jeunes compositeurs* de la Fédération canadienne des associations de professeurs de musique (CFMTA/FCAPM). Pour plus d'informations : rendez-vous sur cfmta.org.

Annexes

GRANDS PRIX ET TROPHÉES FMCM 2026

Niveau junior : 15 ans et moins

Niveau senior : 16 ans et plus

APMQ : Association des professeurs de musique du Québec

FQÉM : Fondation québécoise pour l'éducation musicale

Division	Nom du trophée	Donateur
Chant	Mavis-Veit.....	APMQ
Piano solo JUNIOR A	Marie-Jeanne Fortier	École de musique de Verdun
Piano solo JUNIOR B	Claude-Walker.....	APMQ
Piano solo JUNIOR C	Henry-Finkel.....	APMQ
Piano solo SENIOR.....	Thérèse-Gingras	Coop Vincent-d'Indy
Piano concerto JUNIOR.....	Marie-Paule-Provost.....	APMQ
Piano concerto SENIOR.....	John-Ringwood	APMQ
Cordes solo JUNIOR A	Daphne-Sandercock.....	APMQ
Cordes solo JUNIOR B	Rita-Barg.....	FQÉM / Alan Barg
Cordes solo JUNIOR C	Mhairi-Thomson-Tessier.....	APMQ
Cordes solo SENIOR	Rose-Goldblatt	APMQ
Cordes concerto JUNIOR.....	Katharine-Notkin	APMQ
Cordes concerto SENIOR.....	Edna-Marie Hawkin.....	APMQ
Ensemble JUNIOR	Daisy-Palos.....	APMQ
Ensemble SENIOR.....	Laure-Fink	APMQ
Composition	Monique-Labadie	Coop Vincent-d'Indy
Guitare.....	Mary-Covert.....	APMQ
Plus haute note JUNIOR	Grand championnat junior.....	FQÉM
Plus haute note SENIOR	Grand championnat senior	FQÉM

NIVEAUX MINIMAUX SUGGERES

McG : McGill Schulich School of Music

RCM : The Royal Conservatory of Music

EMVI : École de musique Vincent-d'Indy

Âges	McG	RCM	EMVI
5, 6, 7 ans	Élém. IV	1	Prép
8, 9 ans	Élém. V	2	1
10, 11 ans	Élém. VI	3	2
12 ans	Sec. I	4	3
13 ans	Sec. II	5	4
14 ans	Sec. III	6	5
15 ans	Sec. IV	7	6
16 ans	Sec. V	8	7
17 ans	Coll. I	9	8
18 ans	Coll. II	10	9
23 ans	Université	ARCT	Post-lauréat

AIDE-MEMOIRE & TABLEAU DES FRAIS D'INSCRIPTION

		DIVISION JUNIOR											
		A				B			C				
Groupes d'âge ¹	Solo	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Ensemble, Concerto & Composition	—	—	—	8	—	—	11	—	—	—	15	
Frais	Par concurrent	45 \$				50 \$			55 \$				
	Frais Ensemble ²	Duo 70 \$ / Trio 90 \$ / Quatuor 100 \$											
Minutage maximum ³		5 min				10 min			15 min				
Trophées	Piano solo	Marie-Jeanne-Fortier				Claude-Walker			Henry-Finkel				
	Cordes solo	Daphne-Sandercock				Rita-Barg			Mhairi-Thomson-Tessier				
	Piano concerto	Marie-Paule-Provost											
	Cordes concerto	Katharine-Notkin											
	Ensemble	Daisy-Palos											

		DIVISION SENIOR				
		A				B
Groupes d'âge ¹	Solo	16	17	18	19	23 ⁴
	Ensemble, Concerto & Composition	—	—	—	19	23
Frais	Par concurrent	60 \$				
	Frais Ensemble ²	Duo 90 \$ / Trio 120 \$ / Quatuor 140 \$				
Minutage maximum ³		20 min				
Trophées	Piano solo	Thérèse-Gingras				
	Cordes solo	Rose-Goldblatt				
	Piano concerto	John-Ringwood				
	Cordes concerto	Edna-Marie-Hawkin				
	Ensemble	Laure-Fink				

¹ Tous les groupes d'âge impliquent la mention « et moins ».

² Les frais sont pour l'ensemble.

³ Les limites de minutage selon l'âge s'appliquent seulement aux catégories solo et ensemble.

⁴ 25 ans pour les concurrents en chant.